

# AVIS PUBLIC



## RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

- Que le conseil municipal tiendra une séance ordinaire et sera précédée de la présentation d'un projet de règlement dans l'ancien Hôtel de Ville, situé au 33, rue de l'Église, le 8 avril 2024 à 19 h 30 heures.

Le règlement contient notamment les mentions suivantes :

### 1. LA RÉMUNÉRATION PROPOSÉE ;

- Maire : 51 000 \$
- Pro-maire : 19 400 \$
- Conseillers : 11 121 \$

### 2. LA RÉMUNÉRATION PAR JETONS DU PRO-MAIRE ET CONSEILLERS;

- La valeur attribuée à un jeton de présence est fixée à 250 \$ (lorsque l'activité prévue représente une journée entière, le nombre de jeton attribuée est fixée à deux)
- Un jeton de présence est remis dans les cas suivants :
  - Participation à une activité de représentation, d'une formation, d'un congrès et d'un séminaire
  - Participation à un comité du conseil municipal

### 3. L'ALLOCATION DES DÉPENSES;

- Maire : 17 546 \$
- Pro-maire : 9 700 \$
- Conseillers : 5 560 \$

### 4. L'INDEXATION POUR CHAQUE EXERCICE FINANCIER

- L'indexation consiste dans l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice, de la rémunération de base annuelle suivant l'indexation accordée aux employés syndiqués de la municipalité comme prévu à la Convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et le Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré.

### 5. RÉTROACTIVITÉ

- La rémunération, l'allocation des dépenses et les jetons sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges  
Le 25 mars 2024

Avis numéro : 2024-12

Lynn Parker  
Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la Municipalité

Le 25 mars 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 25 mars 2024.



Lynn Parker  
Greffière-trésorière